

Monsieur et Madame P., âgés de 62 ans sont deux « jeunes » heureux retraités de la Fonction Publique monégasque. Ils habitent Roquebrune Cap Martin. Ils gagnent 3.000 euros par mois de retraite à deux, au titre de leur retraite principale, soit 36.000 euros par an. Ils sont imposables, résident en France, donc vont basculer à la CPAM, et ainsi **remplir les trois critères** pour être assujettis à la CSG (8,3%\*), CRDS (0,5%) et CASA (0,3%).

Clairement, avec un revenu de 36.000 euros par an, ils paieront

- Au titre de l'impôt sur le revenu (\*\*): 868 euros soit ..... 72 euros par mois
- Au titre de la CSG/CRDS/CASA :  $36.000 \times 9,1\% = 3\ 276\ \text{euros}$ , soit... 273 euros par mois  
= **345 euros à payer chaque mois.**

**Leur retraite ne sera donc plus que de 2.655 euros mensuel.**

**Ça vous tente de payer plus de taxes aux impôts, et d'avoir moins de retraite comme ces personnes ?**

**OUI** ? Alors préparez-vous à payer, et avec le sourire... Continuez à faire ce que vous faites : **RIEN**

**NON** ? et vous avez RAISON !! C'EST INADMISSIBLE !!!

**POUR ÉVITER ÇA, MOBILISONS-NOUS  
ET ENSEMBLE DEMANDONS**

**LE MAINTIEN AU SPME À LA RETRAITE, AGISSONS !!!!**

(\*) *taux variable en fonction du Revenu Fiscal de Référence, voir site [toutsurmesfinances.com](http://toutsurmesfinances.com) – barème 2018*

(\*\*) *voir site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)*